

Renvoi à la commission des marchés du discours de la députation de la société populaire de Chesnay (Paris), qui présente des dons à la Convention, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des marchés du discours de la députation de la société populaire de Chesnay (Paris), qui présente des dons à la Convention, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 268;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25495_t1_0268_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

de vos sentimens, et vous accorde les honneurs de la séance. (On applaudit) (1).

[BREARD : l'erreur reconnue est réparée. Il est bon de faire connoître ce que peuvent faire des hommes libres, je demande l'impression de la pétition et de la réponse du président (2).

La Convention a décrété l'insertion au bulletin de l'adresse et de la réponse du président (3).

44

Une députation de la société populaire, composée de 58 membres, de la commune de Chesnay, canton et district de Versailles, admise à la barre, annonce que, plus riche en vertus républicaines qu'en moyens pécuniaires, et cependant, jalouse de manifester à la Convention son amour pour les défenseurs de la patrie, elle dépose les fonds et les effets qu'elle a recueillis dans son sein des différens membres qui la composent, et qu'elle destine à secourir ses frères. Ils consistent en 319 l. 5 s. en assignats, 15 chemises et une paire de guêtres. Elle espère, dit-elle, que la Convention voudra bien faire plus d'attention à l'objet qui l'anime qu'à la valeur du don. Elle termine par féliciter la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

Le président répond à la députation, l'admet à la séance, et la Convention décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi à la commission des marchés (4).

45

Un citoyen, député par la société populaire régénérée de la commune de Falaise (5), se présente à la barre, avec 2 cavaliers jacobins, montés, armés et équipés par cette société. Il fait lecture de l'adresse qui suit :

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Ce n'est pas assez de dire *vive la République !* il faut prouver qu'on l'aime exclusivement par ses actions. La commune et société populaire de Falaise a marqué plus d'une fois combien l'intérêt de la patrie l'emportoit chez elle sur tout autre sentiment. Elle me charge de vous présenter deux cavaliers jacobins qu'elle a montés, armés et équipés. Ils ont promis de seconder les vœux de leurs compatriotes, de combattre jusqu'à la dernière goutte de leur sang les satellites des ennemis de notre

liberté : ils ont promis ; ils sont Français, et ils sont républicains, ils tiendront leur parole.

Indépendamment de ces soins, nous avons en activité une fabrique de salpêtre et de baïonnettes : je viens en déposer les essais sur l'autel de la patrie.

Un autre objet m'amène devant vous : ce n'est plus une préparation de la foudre des baïonnettes, armes si sûres dans les mains françaises.

Je viens, au nom des administrateurs du district de Falaise, offrir à la patrie 8300 paires de souliers, 1160 équipemens d'infanterie ou de cavalerie, 15,597 livres de chanvre pour la marine, 2125 chemises, 20 paquets de charpie ou de linge de pansement, et 3 croix dont les tyrans récompensent leur vifs esclaves.

Il a été envoyé aux fonderies nationales, désignées par le comité de salut public, 62,818 livres de métal de cloches et 6574 livres de cuivre jaune ou argenté.

554 marcs d'argent et 12 d'or moulu ont aussi été envoyés au dépôt général des dépouilles du culte.

Je l'affloiblierai, si je veux vous peindre l'énergie des républicains dont je me félicite d'être l'organe. Qu'on ne leur parle pas de sacrifices, ils ne regardent pas ainsi tout ce qu'ils font ; c'est un tribut sacré qu'ils doivent et paient à la liberté. Vous, dignes représentans, combien vos travaux vous font chérir ! vous êtes entourés de la confiance nationale ; tous les despotes, les traîtres et les fripons verront anéantir leurs efforts devant vous. La République triomphe ; et si les républicains de Falaise ont quelques regrets, c'est de ne pouvoir lui offrir davantage ; mais ils secondent de tous leurs moyens vos sublimes conceptions.

C'est par des faits, et non par des protestations, que nous ne cesserons de prouver notre attachement à la représentation nationale, à la République une et indivisible.

Réponse du président.

Les nombreux dons que fait à la patrie la commune de Falaise, seront honorablement consignés dans le grand livre de la reconnaissance publique. Et vous, citoyens généreux, qui brûlez du désir de vous mesurer avec les ennemis de notre liberté, hâtez-vous de vous rendre sous les drapeaux : pour peu que vous tardiez encore, vos frères d'armes ne vous laisseront plus de lauriers à cueillir.

La Convention a décrété la mention honorable des dons et des sentimens exprimés dans l'adresse, et son insertion au bulletin, avec la réponse du président (1).

(1) P.V., XL, 277, 280 et 281. N.B. Les pages 278 et 279 n'existent pas (original C 309, pl. 1205, p. 32, signé GOUBERT, POUPARDIN (vice-présid.) ; Mon., XXI, 100 ; M.U., XLI, 188 ; Débats, n° 647 ; J.-S. Culottes, n° 500 ; J. Paris, n° 546 ; J. Fr., n° 643 ; Rép., n° 192 ; J. Mont., n° 64 ; Audit nat., n° 644 ; F.S.P., n° 361 ; J. Perlet, n° 646 ; Mess. Soir, n° 679 ; C. Eg., n° 680.

(2) J. Sablier, n° 1407 ; Ann. patr., n° DXXXXV ; Ann. R.F., n° 212.

(3) P.V., XL, 281.

(4) P.V., XL, 281 et XLI, 104. Mentionné par J. Sablier, n° 1407.

(5) Calvados.

(1) P.V., XL, 282 et XLI, 104 (original C 309, pl. 1205, p. 33 et 34 (copie)) signé DUPONT, commd^t de b^{on}, membre de la Sté popul. et par elle député auprès de la Conv.). B^{on}, 13 mess ; J. univ., n° 1683 ; J. Fr., n° 643 ; J. Sablier, n° 1408. Voir ci-après Annexe n° 1.